

Réunion du 7 octobre 2013

Sous la présidence de : Monsieur André KLEIN-MOSSER

Etaient
présents : Monsieur André KLEIN-MOSSER, président de séance

Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Madame Frédérique MOZZICONACCI

Absent(s) : Monsieur Robert HERRMANN

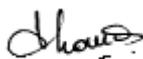
Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe MAURER

N° CP/2013/686 - **Autres équipements à vocation touristique - 2145**
Tourisme associatif et social - Soutien au projet de
réhabilitation et d'extension du Domaine "Air et vie" à
MARMOUTIER porté par "Caritas Alsace"

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à titre exceptionnel à l'Association "Caritas Alsace" à STRASBOURG, une subvention forfaitaire et non révisable d'un montant de 100 000 € en accompagnement du projet de restructuration et d'extension du Domaine "Air et vie" à MARMOUTIER.

Elle autorise par ailleurs son président à signer le moment venu la convention financière à intervenir à cet effet entre l'Association "Caritas Alsace" et le Département (convention établie selon le modèle annexé au règlement financier départemental).

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131007-80339-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 23/10/13